

QUOI DE NOUVEAU ?

N° 4 - décembre 2022

Bulletin d'informations variées...



UNION DES DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX DE LOT-ET-GARONNE

47.dden-fed.org/

Le projet « *Se construire citoyen* » en Lot-et-Garonne

La première étape est enclenchée : votre inscription auprès d'un(e) DDEN grâce à la fiche 4.

Une belle variété dans les idées ! Du banc de l'amitié à la brigade de gestion des conflits dans la cour.... De la création d'une exposition à la prise en charge du tri sélectif.... D'un projet nature à la démarche d'un éco-citoyen... D'une rando écolo à la création d'un conseil de délégués... etc.

Contactez-nous vite ! Dernière limite pour l'inscription : le 17 décembre !

Vous avez maintenant jusqu'à mi-avril pour construire les étapes du projet et surtout gardez-en des traces variées (écrits - photos - dessins - articles de journaux - etc.).

Le dossier à nous remettre n'a pas besoin d'être beau (ni fait exclusivement par des adultes). Qu'il nous montre la part des élèves dans cette appropriation d'une attitude constructive et curieuse. Le Jury y sera sensible.

Pour cette première édition « Se construire citoyen », 10 dossiers seront retenus sur ces critères et recevront chacun 300 €.

Le vendredi 9 décembre : Journée de la Laïcité !

Dès 17h, les DDEN vous accueillent à l'espace culturel François Mitterrand à BOE : vous y découvrirez les trois expositions que nous proposons sur la laïcité et la citoyenneté.

À partir de 18h, vous êtes bien installés et le colloque peut commencer après son ouverture assurée par M. Lemoine, DASEN !

« De la nécessité de la laïcité »



C'est Eddy Khaldi qui abordera ce sujet important avec une conviction construite sur des années de militantisme.

Les expositions « Qu'est ce que la laïcité ? » et « La Charte de la laïcité » sont construites à partir de son livre publié en 2011.

« La discipline coopérative »



C'est Eric Debarbieux qui abordera le sujet de la punition en classe et des impasses auxquelles elle conduit. Il partagera avec nous des solutions alternatives.

Ses deux derniers livres « Ne tirez pas sur l'école ! » et « L'impasse de la punition à l'école » aux éditions Armand Colin, seront proposés à la vente, et à la dédicace...

Le CDEN du 14 novembre (Conseil Départemental de l'Éducation Nationale)

Les DDEN y participent mais n'ont pas le droit de vote. Cela ne les empêche pas d'utiliser leur temps de parole pour aborder des sujets qui leur semblent importants.

Cette fois-ci, Anne-Marie Lubin, vice-présidente, a parlé laïcité et pauvreté des enfants.

La loi de 1905 est universelle, c'est une loi de paix et une loi de liberté. C'est un modèle qui englobe la liberté de conscience, l'égalité stricte de droit de tous les humains, la primauté de la loi commune.

Ceux qui veulent la « qualifier » d'ouverte, ou de positive, ne cherchent qu'à la travestir et l'instrumentaliser. Cela ne peut aboutir qu'à la séparation et à l'exclusion. Et la Loi n'est alors plus commune....

C'est le communautarisme dont nous entendons dire tous les jours qu'il est à combattre.

« Les allocations ne sont pas des aumônes. Elles sont une redistribution des richesses et, dans de nombreux cas, une bouée de sauvetage ». Jean-Paul DELAHAYE trouve scandaleux cette façon de demander des comptes aux pauvres ; en demande-t-on à ceux qui ont été exonérés de l'ISF ? Il parle du poids de la pauvreté sur les trajectoires scolaires : problèmes de logement, de santé, déficit culturel. Comment apprendre sereinement quand on vit des humiliations quotidiennes qui posent problème dans la construction de la personnalité ? C'est cela l'égalité des chances ?

Bienvenue aux 7 nouveaux DDEN qui ont entendu nos appels (bouche à oreille - radios - presse) : Mélanie, Sylvie et Jacques dans la délégation de Sainte Livrade. Patrice, Malik et Johnny dans les délégations Agen 1 et Agen 3. André dans la délégation de Nérac. Ils sont maintenant DDEN à part entière dans les écoles qu'ils ont choisies.

Nous les en remercions car ils vont nous aider à remplir un peu mieux notre mission dans le département.

Et pourquoi un DDEN ? Un peu d'histoire. (suite et fin...)

Et pour bien montrer leur indépendance vis à vis de l'Administration qui les nomme, ils s'organisent et créent **en 1906**, lors du congrès de la Ligue de l'Enseignement, l'Union nationale des Délégués Cantonaux. Ainsi ils seront plus forts pour s'informer, échanger et agir plus efficacement.

En 1936, une Fédération Nationale remplace l'Union et **en 1937**, une Fédération des Unions départementales des Délégués cantonaux de France.

Les délégations cantonales sont supprimées par le régime de Pétain en 1940... *Et nous en sommes très fiers !*

Dès 1947 nous reprenons nos activités et **en 1969** nous devenons des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale (DDEN). Ce n'est qu'**en 1980** que nous devenons membres de droit du Conseil d'École.

Pour joindre les DDEN (si l'on n'en a pas dans l'école....)

une seule adresse mail : unionddden47@gmail.com

un numéro de téléphone : 06 45 64 25 03

et un site internet : 47.dden-fed.org/

